Mars Infos

2025

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE — PAGE 3

ÉTAT CIVIL — PAGE 4

HOMMAGE À RAYMOND DARLY — PAGE 5

LES COMMÉMORATIONS DU SOUVENIR — PAGE 6

C'ÉTAIT HIER — PAGES 7-9

UN PEU D'HISTOIRE COMMUNALE — PAGES 10-11

SECRÉTAIRE DE MAIRIE : UN MÉTIER MULTITÂCHE — PAGE 12

LE BUDGET — PAGES 13-14

LES TRAVAUX — PAGE 15

DES JEUX ET DES SCOUTS — PAGE 16

LE ROI DE LA PISTE — PAGE 17

DES MARCIENS PORTEURS DE LA FLAMME — PAGES 18-19

LA TEAM FITY — PAGES 20-21

LE COMITÉ DES FÊTES — PAGES 22-25

LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE — PAGE 26

LA RECETTE DE MAMIE DEDETTE — PAGES 27-28

LE CENTRE SOCIAL — PAGES 29-30

AU SERVICE DES MARCIENS — PAGE 31

LES TARIFS DE LOCATION — PAGE 32

LES TARIFS DE CONCESSION — PAGE 33

INFORMATIONS DIVERSES — PAGE 34

NUMÉROS UTILES — PAGE 35

LE MOT DU MAIRE

Marciennes, Marciens,

Nous voici à l'aube d'une nouvelle année. En ces temps troublés et difficiles, tant sur le plan national qu'international, je vous présente, tout d'abord, mes meilleurs vœux de solidarité, de prospérité et de paix.

Au fil des pages de ce Mars Infos, vous découvrirez la vie de notre village durant l'année écoulée, année très chargée en actualités climatiques, politiques, sportives et sociales.

Les inondations du printemps dernier ont frappé plusieurs foyers de notre village. Ils ont subi des dégâts matériels. Mais nos concitoyens et l'équipe municipale ont prouvé que la solidarité n'était pas un vain mot dans notre village. Je vous remercie pour votre aide morale, physique et matérielle. Après plusieurs années de sécheresse, 2024 fut une année pluvieuse, perturbant le travail de nos agriculteurs et les festivités de notre comité des fêtes. Cette année nos éleveurs d'ovins ont subi de sérieuses pertes dans leurs troupeaux, pertes attribuées « au loup ». Une réunion d'information avec les services de l'état et la FDSEA 58 a eu lieu en mairie de Magny-Cours le 21 Août dernier à ce sujet.

Un projet Agrivoltaïque d'environ 25 hectares est à l'étude : 7.5 ha sur notre commune et 17.5 ha sur celle de Magny-Cours.

En 2024, la démocratie nous a conduit trois fois aux urnes. Merci de votre participation à ces 3 scrutins (européennes : 58,43%, législatives 1er tour : 71,42% et 2ème tour : 72,24%). Notre pays traverse une crise politique exceptionnelle. Nous sommes, par conséquent, très inquiets pour nos dotations de l'état en 2025. Cela risque de modifier notre programme de travaux 2025. Certains devront malheureusement être reportés l'année suivante.

Deux champions de tir marciens ont été sélectionnés pour porter la flamme olympique à Châteauroux. Véronique TISSIER et Mattéo BEUGNON, tous deux sont licenciés au club de tir sportif Sancoinnais.

Vous avez pu constater que le sentier des cigognes est toujours fermé au public. L'étude de ce dossier de remise en état a été confiée aux services techniques du département. Je souhaite que les travaux soient réalisés avant la période estivale 2025, vous en serez informés.

Début décembre, nos enfants se sont retrouvés à la salle communale « Georges Léger » pour l'arbre de Noël et nos anciens le lendemain pour le traditionnel repas des aînés. L'équipe municipale vous invite à la cérémonie des vœux le 17 janvier 2025 à 19h00 à la salle communale « Georges Léger ».

Je termine mes propos avec une pensée pour les cinq familles marciennes endeuillées en 2024. En cette nouvelle année, je renouvelle avec mon équipe municipale tous nos vœux de paix, de bonne santé et de bonheur pour vous, votre famille et à vos proches.

Votre Maire,

Jean DELEUME

ÉTAT CIVIL 2024

Naissances

Après une année 2023 record au niveau des naissances, 2024 a été beaucoup plus sage. Nous avons la joie d'accueillir deux nouveaux petits marciens.

Albane VADROT, née le 24 janvier 2024

Cézanne DEROUET, née le 19 décembre 2024

PACS

Aucun mariage en 2024, mais deux contrats de Pacs ont été signés.

Alison LEFIEUX et Simon FABRE, le 22 août 2024

Cassandra THIEULEUX et Benjamin MORLET, le 27 août 2024

Décès

Nous ont quittés en 2024:

Raymonde RIVIÈRE née COMPÈRE, décédée le 4 avril 2024

Nicole BAUDET née THONIER, décédée le 28 avril 2024

Philippe MARTIN, décédé le 7 juin 2024

Patrick PERRIN, décédé le 16 juillet 2024

Raymond DARLY, décédé le 27 décembre 2024

Nous renouvelons aux familles des défunts nos sincères condoléances.

HOMMAGE À RAYMOND DARLY

Le 27 décembre dernier, Raymond DARLY nous quittait. Plus que le doyen de notre village, il en était la mémoire vivante. Pourtant c'est dans l'Allier qu'il voit le jour en 1931, dans un petit village des bords de Loire à Diou. Entouré de ses neuf frères et sœurs, il y passe une enfance marquée par la guerre, les privations et le handicap. C'est à l'âge de 17 ans qu'il arrive à Mars et qu'il entre au service de Mme Mathieu alors propriétaire du château de Valière. Raymond devient l'homme à tout faire du château, il s'occupe des terres, du bétail, de la basse-cour, mais aussi de l'entretien du château et du service de la maitresse de maison.

Au début des années 60, Raymond rencontre Liliane qui deviendra son épouse en 1964. Liliane restera au service de Mme Mathieu jusqu'au décès de cette dernière. Comme l'âge de la retraite est encore loin, Raymond et Liliane trouvent un emploi au sein du couvent Saint Gildard de Nevers où ils s'occupent du linge de la communauté. C'est en 1970, que le couple à la joie d'accueillir Agnès leur fille, notre secrétaire de mairie.

De retour à Mars, le couple s'installe au presbytère en face de l'église, puis dans la petite maison du Champ Glot où vit aujourd'hui Liliane.

Même si Raymond n'a jamais exercé de responsabilité au sein de la municipalité, il a œuvré toute sa vie au service de la communauté, au service des marciens. Raymond et Liliane se sont occupés avec dévouement de l'entretien et du service religieux de notre belle église Saint Julien pendant des dizaines d'années.

Parallèlement, Raymond s'est investi, dès sa création il y a plus de quarante ans, dans l'association du Comité des Fêtes de Mars. Il était de toutes les manifestations, faisant profiter la population de ses talents culinaires et confectionnant toutes les décorations.

Notre village a perdu plus qu'un de ses habitants, il a perdu un homme au grand cœur, un papa et un papy aimant et fier, un homme généreux, bienveillant, toujours prêt à rendre service.

Tous les marciens d'un certain âge ont en souvenir son rire, son franc-parler, son raffinement, ou une anecdote le concernant.

Raymond n'aimait pas les honneurs, il était discret, il est parti comme il a vécu, sans faire de bruit, mais Mars lui doit tellement, alors…

MERCI RAYMOND.

LES COMMÉMORATIONS DU SOUVENIR

Le 19 mars 2024, eut lieu la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

89 mois de meurtriers combats ne ressemblant en rien à de simples opérations de police et de maintien de l'ordre. Cette guerre allait mobiliser près de 2 millions d'hommes dont la majorité du contingent (appelés, rappelés), militaires de carrière, contractuels. 30 000 sont morts pour la plupart à l'âge de 20 ans.

62 ans après le cessez-le-feu, n'oublions pas.

Sous un soleil radieux, a eut lieu le 8 mai 2024, la commémoration du 79ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.

Le message de l'UFAC a été lu par les enfants de la commune.

Un hommage solennel a été rendu aux 24 marciens « Morts Pour la France », lors de la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. Ce dernier, signé à Rethondes, il y a 106 ans, mettait fin à la guerre de 1914-1918.

C’ÉTAIT HIER...

La vie quotidienne à Mars-sur-Allier en 1900

Le village compte un peu plus de 500 habitants en 1911, dont 134 dans le bourg.

En 1900, la vie quotidienne était marquée par un mode de vie profondément rural et rythmé par les saisons. Les marciens, selon le recensement de 1911, sont essentiellement des journaliers agricoles, des “propriétaires cultivants”, des domestiques, des fermiers mais également garde champêtre, 2 garde-barrières et un chef de gare, ainsi qu’un facteur, un cantonnier et un cabaretier.

Le rythme des saisons et du travail agricole

La vie était dominée par l'agriculture. Les paysans vivaient avec une alternance entre les périodes de travaux intensifs et celles de repos relatif. Les hivers étaient souvent longs et rudes, et les étés, bien que plus doux, exigeaient de longs jours de travail aux champs. Des fermes accueillaient des travailleurs de Russie et d’Autriche.

Le travail des champs était manuel, aidé par des animaux de trait comme les bœufs ou les chevaux. Les premières machines agricoles, telles que la moissonneuse-batteuse mécanique, n'étaient encore qu'une rareté dans les petites exploitations. Les paysans devaient aussi s'occuper de l'élevage, principalement de bovins, de porcs et de moutons, qui fournissaient viande, lait, laine et force de travail. Les animaux étaient élevés de manière traditionnelle, souvent en semi-liberté dans les bocages.

L’organisation familiale et la vie domestique

La structure familiale dans les villages nivernais était patriarcale, avec des familles souvent nombreuses. Chaque membre de la famille avait un rôle précis. Les hommes travaillaient aux champs ou s’occupaient des travaux les plus physiques, tandis que les femmes se chargeaient de la maison, du jardin potager, des poules et des tâches ménagères. Elles s’occupaient également de la transformation des produits agricoles : fabrication du pain, du beurre, du fromage, conserves de fruits et de légumes.

Le foyer, le cœur de la vie domestique, était souvent une simple maison en pierre avec une grande pièce principale où se trouvait la cheminée, utilisée à la fois pour chauffer la maison et pour cuisiner.

C’ÉTAIT HIER...

L’eau potable devait souvent être puisée au puits, et les installations sanitaires se limitaient à des latrines extérieures. L'électricité n'était pas encore courante à cette époque ; les lampes à huile ou les bougies fournissaient l’éclairage. Les enfants, dès leur plus jeune âge, participaient aux travaux agricoles et domestiques, surtout pendant les périodes de moisson ou de fenaison.

Les villages nivernais en 1900 connaissaient également des foires et des marchés, où les paysans se rendaient pour vendre ou échanger leurs produits.

Pour autant, des signes de modernité commençaient à apparaître. Le chemin de fer, qui passait à Mars, ouvrait la campagne nivernaise au reste de la France, facilitant le commerce et permettant aux habitants de voyager plus facilement vers les villes comme Nevers ou Paris. Cependant, ces déplacements restaient rares et réservés à des occasions exceptionnelles.

Les difficultés et les solidarités villageoises

La vie n'était pas exempte de difficultés. Les conditions de vie étaient dures, et les récoltes dépendaient des caprices de la météo. Les hivers rigoureux et les étés trop secs ou pluvieux pouvaient entraîner des pertes importantes. Les maladies, en particulier chez les enfants, étaient fréquentes et les soins médicaux rudimentaires.

Cependant, la solidarité au sein de la communauté villageoise était forte. Les voisins s'entraidaient, et il n'était pas rare de voir les villageois se réunir pour reconstruire une maison ou aider une famille dans le besoin. Cette entraide, souvent informelle, était essentielle pour surmonter les épreuves de la vie rurale

Pendant la guerre de 1914

Pendant la Première Guerre mondiale, la vie a profondément changé. La mobilisation générale de 1914 a vidé les campagnes de leurs hommes en âge de combattre, laissant aux femmes, aux enfants et aux vieillards la responsabilité des travaux agricoles. Ce contexte a accentué la pénibilité du travail, car la production devait continuer pour nourrir les familles et soutenir l’effort de guerre.

Les femmes ont pris les rênes des fermes. Elles devaient s'occuper des cultures (blé, pommes de terre, fourrage), des animaux, et des tâches domestiques. Les villages étaient marqués par des pénuries de nourriture, de charbon et de biens de première nécessité. Les privations étaient lourdes.

Le quotidien était aussi empreint d'une profonde angoisse. Les nouvelles du front arrivaient par lettres ou par le biais des journaux, créant une attente insupportable.

Il y a vingt-quatre noms d’hommes “morts pour la France” durant la grande guerre sur le monument à côté du cimetière et quand on regarde dans les registres de l’état civil, on comprend tout le poids de ces pertes humaines pour un si petit village.

C'ÉTAIT HIER...

Je suis allée fureter dans les archives départementales, accessibles en ligne, pour essayer d'en savoir plus sur la vie de mon village durant la grande guerre.

La guerre a tué des marciens de toutes sortes : célibataires, mariés, sans enfant ou jeunes pères, avec une croix de guerre et une médaille militaire ou des simples 2ème classe ; loin de leur petit village : dans les terres du Nord de la France, en Belgique, en Alsace Lorraine ; dans toutes sortes de lieux : sur les champs de bataille de la Somme et les corps n'ont pu être enterrés, dans une ferme proche de Verdun, dans un hôpital militaire ou civil et de différentes manières : d'une balle dans la tête qu'on imagine rapide ou laissés sur un champ de bataille ou personne ne peut récupérer les agonisants.

Ils avaient été affectés dans des bataillons d'infanterie, de chasseurs à pied, mais aussi au régiment des dragons et même au régiment de marche des zouaves.

Ceux qui ne sont pas revenus, ceux qui sont revenus et ceux qui ont attendu n'imaginaient sans doute pas à quel point leur vie allait être profondément bouleversée par ces années-là.

Paul Valéry, poète français, disait "la guerre est un massacre de gens qui ne se connaissent pas au profit de gens qui se connaissent mais ne se massacrent pas".

Sources :

- Monument aux Morts de Mars-sur-Allier
- site des Archives départementales de la Nièvre

UN PEU D'HISTOIRE COMMUNALE

C'est en 1879 que l'équipe municipale décide de construire une nouvelle mairie-école. Le projet est confié à M. Vallot, architecte de Nevers. Ce dernier rédige un rapport descriptif qui précise quelques éléments intéressants de la vie communale de l'époque.

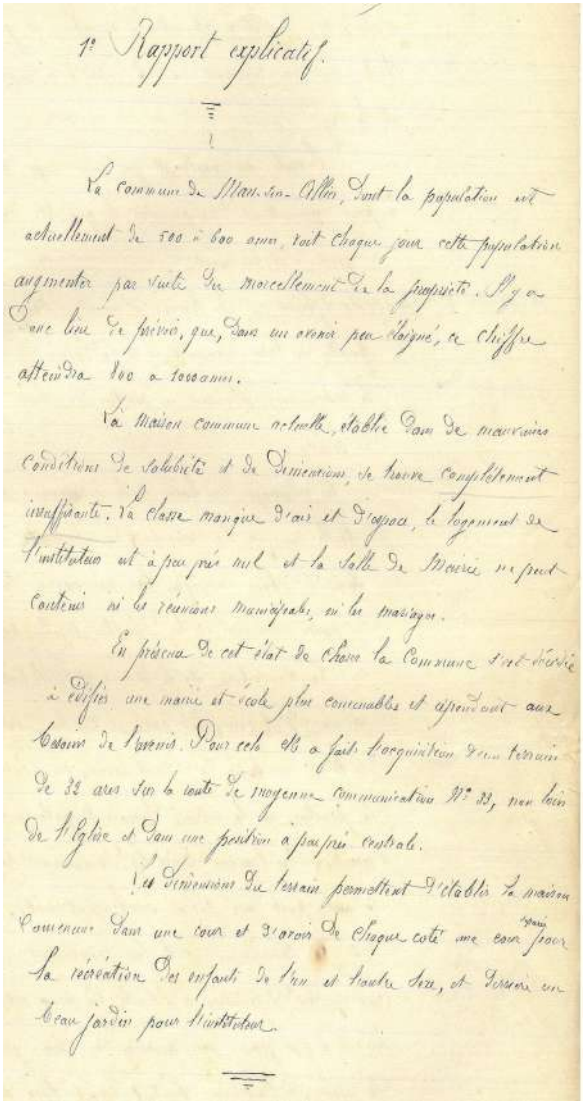

1° Rapport explicatif.

La Commune de Mars-sur-Allier, dont la population est actuellement de 500 à 600 ames, voit chaque jour cette population augmenter par suite du morcellement de la propriété. Il y a donc lieu de prévoir, que, dans un avenir peu éloigné, ce chiffre atteindra 800 à 1000 ames.

La maison commune actuelle, établie dans de mauvaises conditions de salubrité et de dimensions se trouve complètement insuffisante. La classe manque d'air et d'espace, le logement de l'instituteur est à peu près nul et la salle de mairie ne peut contenir ni les réunions municipales, ni les mariages.

En présence de cet état de choses la Commune s'est décidée à édifier une mairie et école plus convenables et répondant aux besoins de l'avenir. Pour cela elle a fait l'acquisition d'un terrain de 33 ares sur la route de moyenne communication n°33, non loin de l'église et dans une position à peu près centrale.

Les dimensions du terrain permettent d'établir la maison commune dans une cour et d'avoir de chaque côté une cour séparée pour la récréation des enfants de l'un et l'autre sexe, et derrière un beau jardin pour l'instituteur.

« La commune de Mars sur Allier, dont la population est actuellement de 500 à 600 âmes, voit chaque jour cette population augmenter par suite du morcellement de la propriété. Il y a donc lieu de prévoir que, dans un avenir peu éloigné, ce chiffre atteindra 800 à 1000 âmes.

La maison commune actuelle, établie dans de mauvaises conditions de salubrité et de dimensions se trouve complètement insuffisante. La classe manque d'air et d'espace, le logement de l'instituteur est à peu près nul et la salle de mairie ne peut contenir ni les réunions municipales, ni les mariages.

En présence de cet état de choses la commune s'est décidée à édifier une mairie et école plus convenables et répondant aux besoins de l'avenir. Pour cela, elle a fait l'acquisition d'un terrain de 33 ares sur la route de moyenne communication n°33, non loin de l'église et dans une position à peu près centrale.

Les dimensions du terrain permettent d'établir la maison commune dans une cour et d'avoir de chaque côté une cour séparée pour la récréation des enfants de l'un et l'autre sexe, et derrière un beau jardin pour l'instituteur ».

Façade le mairie-école au début du XXème siècle, le mûr de clôture à été détruit depuis.

UN PEU D'HISTOIRE COMMUNALE

Deux projets ont été proposés par l'architecte. C'est celui-ci-dessous qui a été finalement retenu. Le rez-de-chaussée comprenait un vestibule donnant accès au cabinet du maire, un local à archives, l'escalier donnant accès au logement de l'instituteur et l'école de garçons. Le devis estimatif de l'époque pour la construction du bâtiment s'élève à 18900 Francs, ce qui correspond à environ 38000€ d'aujourd'hui. Les travaux sont terminés en 1881 et l'inauguration a lieu en septembre 1881 par M. CLAIR, Maire de Mars.

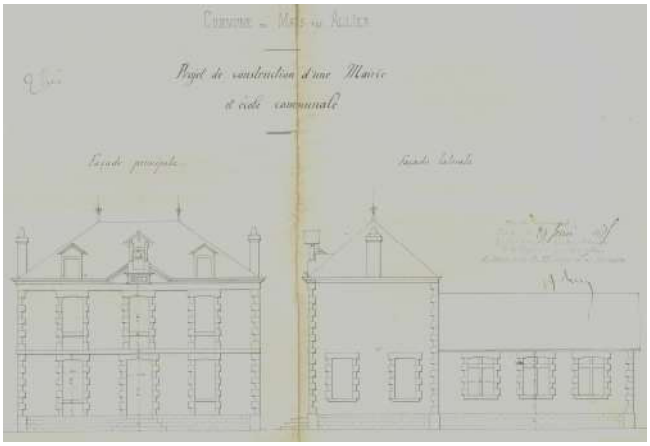

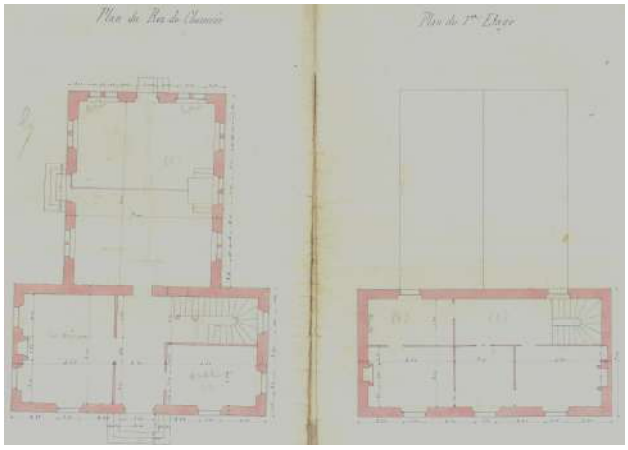

Suite à la loi Goblet de 1886, la commune décide d'agrandir l'école et de créer une « école de filles » et de séparer les cours de récréations. On décide également de construire des préaux dont une partie subsiste encore aujourd'hui. Le coût estimatif de cet agrandissement s'élève à l'époque à 9700 Francs soit environ 19000€.

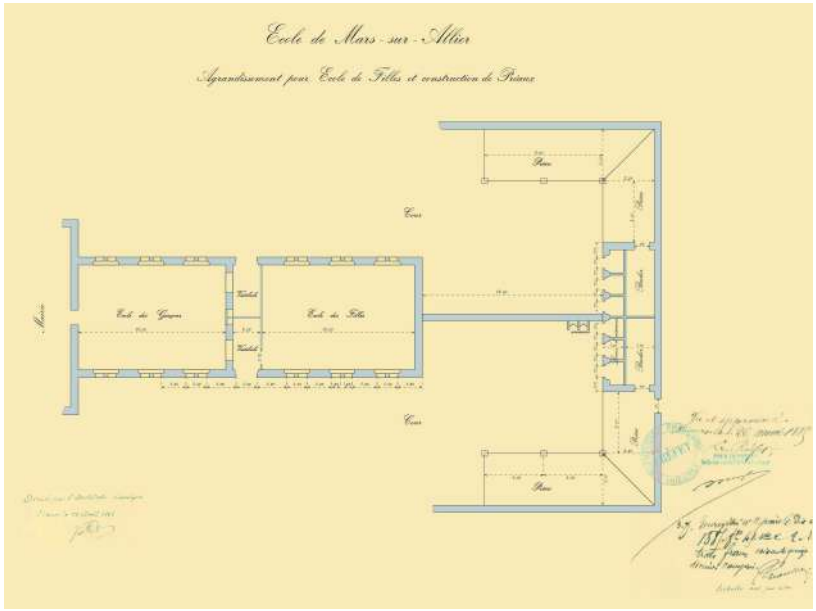

En 1924, au sortir de la guerre, les finances publiques sont au plus mal et le ministre de l'instruction publique cherche à faire des économies. Le préfet de la Nièvre ordonne donc la suppression d'un poste d'instituteur et la transformation des deux écoles spéciales en une seule école mixte. Aujourd'hui, l'école de garçons correspond à la salle du conseil et des mariages. L'école des filles correspond à la salle des fêtes Georges Léger.

SECRÉTAIRE DE MAIRIE :

UN MÉTIER MULTITÂCHE

Le Journal Du Centre a mis en avant Agnès FAVARCQ et une de ses collègues de Vandenesse, dans un article spécial consacré au métier de Secrétaire de Mairie le 7 janvier 2024.

L'article met en avant le travail parfois ingrat du métier mais aussi riche en rencontres avec les administrés, les intervenants extérieurs, les élus.

On y apprend que la secrétaire est indispensable dans la bonne gestion d'une Mairie. Elle applique et met en forme les décisions du conseil municipal tout en gérant au quotidien les problèmes de voisinage dont elle se fait le relais auprès du Maire.
Elle gère au plus près (pour ne pas dire au centime près) la comptabilité de la commune, échange avec les élus sur les problématiques rapportés par les Marciens. Elle a en charge la gestion administrative et financière des locations de salles des fêtes, l'urbanisme, la rédaction des comptes rendus des conseils municipaux auxquels elle participe.
Multitâche et avec un excellent sens du contact, la secrétaire instaure une relation de confiance avec les habitants de la commune et reste en poste quelque soit les changements d'équipe municipales et d'élus.

Dans cet article on peut aussi lire qu'une pénurie se fait sentir chaque année un peu plus dans le métier et Agnès fait partie de ces secrétaires appétantes à recevoir de jeunes recrues en formation. Et elle souhaite "renvoyer l'ascenseur", elle était bien contente de pouvoir être formée, raconte-t-elle.

L'article conclu d'une belle manière avec la citation d'Agnès : Dans Secrétaire, il y a "Secret" et "Taire", tout est bien résumé.

Source JDC 07/01/2024

LE BUDGET

L'exercice budgétaire s'est clôturé le 31 décembre 2024. Les grandes lignes budgétaires de notre commune annotées ci-dessous ont été votées lors du conseil municipal du 04 avril 2024 en présence de Madame Ghislaine VITRÉ, Conseiller aux Décideurs Locaux Sud Nièvre de la Trésorerie Générale de Nevers.

La maquette budgétaire 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

297 875,12 € pour la section de fonctionnement
134 102,09 € pour la section d'investissement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

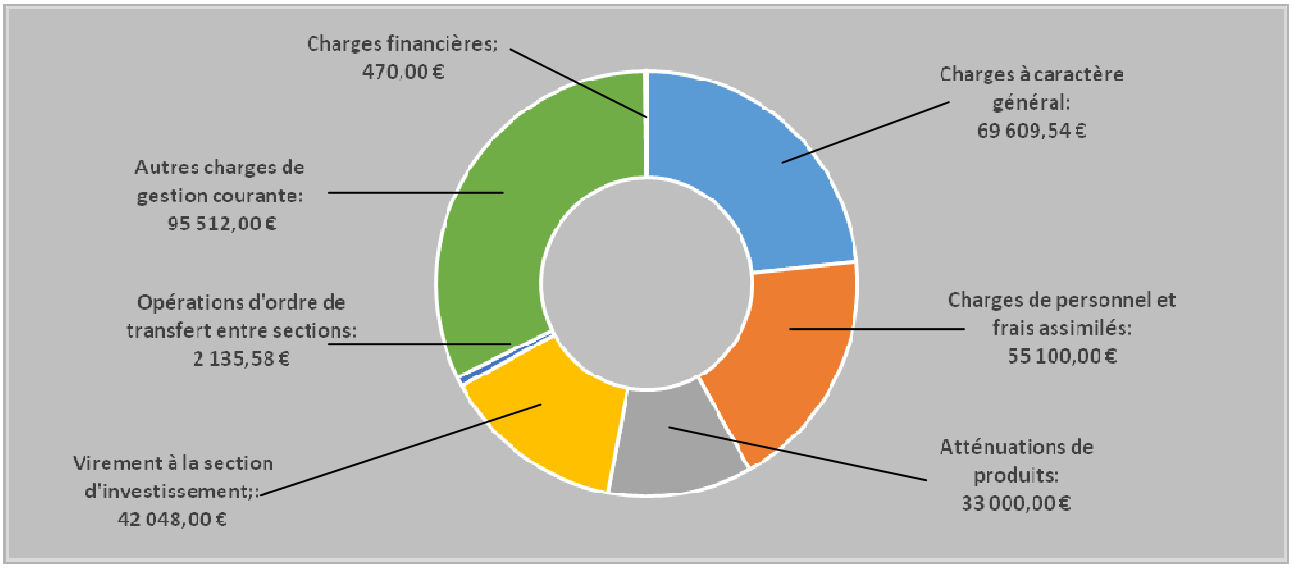

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

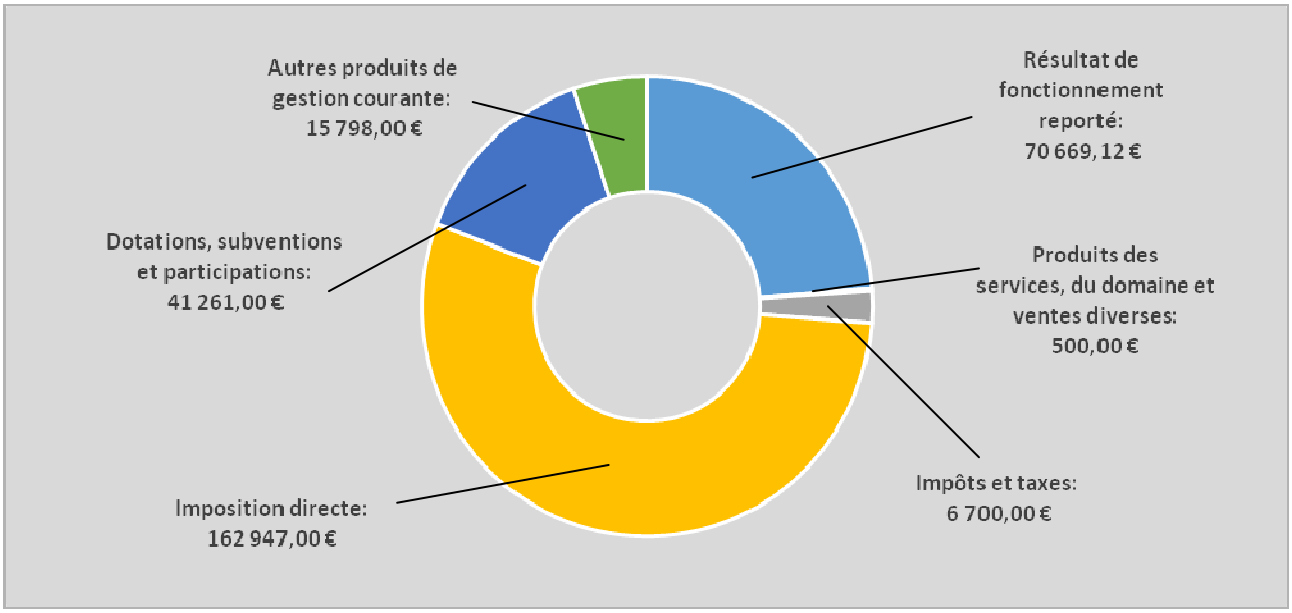

LE BUDGET

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

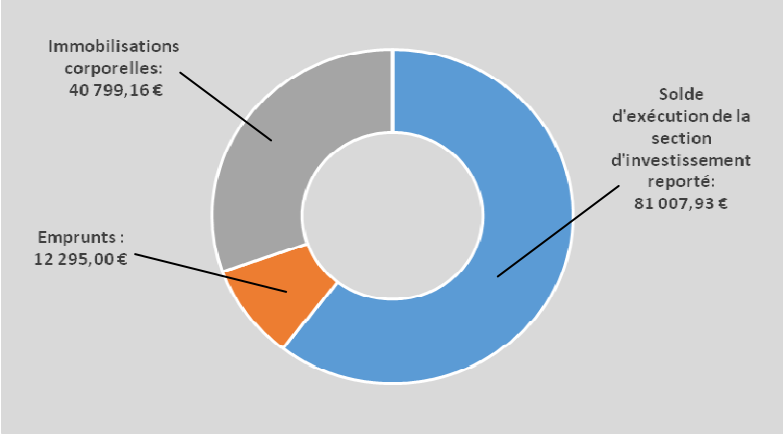

RECETTES D'INVESTISSEMENT

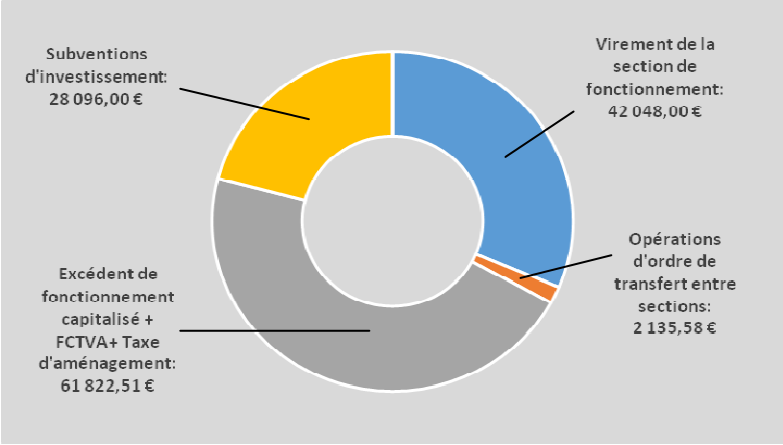

LES EMPRUNTS

L'emprunt souscrit en 2010, pour la réhabilitation du Garage de la Saulaie, arrivera à échéance en mai 2025 et les annuités sont de **12 763,00 €**. : 12 293,41 € pour le capital amorti (section investissement) et 469,59 € pour les intérêts (section fonctionnement).

LA FISCALITÉ LOCALE

Face à la baisse des subventions versées par l'État à notre commune, vos élus n'ont pas eu d'autre choix cette année que d'augmenter le taux de fiscalité locale de 1%.Une augmentation qui se veut moindre pour ne pas trop impacter financièrement les foyers marciens.

LES TRAVAUX

L'éclairage LED de notre église romane « Saint-Julien » et du lieu-dit « le Crot Noir » pour un coût total de **4 962,74 €.** La réfection de la voirie du chemin de Bruzeau, chemin des Traces et une petite partie du chemin de Saint Léger pour un coût total de **32 485,20 €**. L'installation ou le remplacement de différents panneaux routiers sur le territoire de la commune pour un coût total de **3 471,58 €**. La peinture routière des cinq passages piétons dans le bourg et d'une place de parking handicapé vers la Mairie pour un coût total de **973,54 €**.

LES TRAVAUX

Parallèlement aux travaux de voirie réalisés, nos employés communaux et intercommunaux ont réalisé quelques aménagements urbains.

Lors de vos promenades vers le cimetière, vous pouvez désormais trouver deux bancs installés à proximité.

Vers le cimetière

Vers l'église

Cet automne, une haie d'arbustes a été plantée autour du columbarium au sein de notre cimetière, en remplacement de la haie de buis atteinte par la pyrale.

DES JEUX ET DES SCOUTS

Le 29 septembre dernier, un après-midi «JEUX DE SOCIETE» était organisé à la salle des fêtes de la mairie.

Et une telle activité animée par une professionnelle du Jeu, c'est très agréable.

On rencontre des gens du coin ou d'ailleurs, autour d'une activité vraiment basée sur la joie ! Nous nous sommes ainsi retrouvés à Las Vegas pour gagner le plus d'argent possible (et l'enjeu était colossal), pendant qu'une autre table s'acharnait à faire deviner un mot par association avec d'autres mots, une troisième table planchait sur des chiffres barbares et on entendait les enfants qui jouaient sur une autre table. Les jeux de société de notre enfance, plutôt destinés aux enfants, ou les traditionnels jeux de cartes dans lesquels il est difficile de rentrer si on ne maîtrise pas les règles, n'avaient pas leur place. En revanche, il y avait un sacré panel de possibilités pour s'amuser !

Une très belle découverte, sans faire des kilomètres. J'espère que la prochaine fois, nous serons 50 ! N'hésitez pas, vous risquez quoi, à part essayer.

Des scouts de passage à Mars cet été

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 6 jeunes filles scouts fin juillet.
En autonomie complète autour de Nevers dans le cadre d'un camp, les 6 jeunes filles ont fait escale à l'Espace JPP le temps d'une soirée.
Accueilli par Mr Le Maire Jean DELEUME et le 1er adjoint Thierry FAVARCQ, la semaine du 14 juillet, elles ont trouvé le réconfort nécessaire pour passer une bonne nuit de repos avant de retourner vers Nevers.
Le but étant d'apprendre l'autonomie, le partage et la vie de groupe.

SCOUTS de France

LE ROI DE LA PISTE

Un autre Marcien a fait parler de lui cette année en accédant à l'issue de cette belle saison, à la finale des Championnats de France Jeune de Bowling à Clermont-Ferrand en juillet dernier.

Auréolé d'un titre de Champion de Bourgogne en Mai puis de Bourgogne Franche-Comté en Juin en battant le Champion de France en titre, Corentin CIRETTE, 17 ans, Cadet, s'est vu le droit de participer à la finale nationale pour le titre de Champion de France le weekend du 6 et 7 juillet 2024.

La samedi a eu lieu la phase qualificative, et sur 30 cadets seul 12 auront le droit d'accéder aux phases finales du dimanche.

Corentin réalise une belle performance face à de nombreux jeunes compétiteurs venus de toute la France et des joueurs de l'équipe de France.

Avec une moyenne de 189,50 en 8 parties, il se qualifie au 10ème rang sur les 12 qualifiables à 100 quilles du TOP 3.

Remonté à bloc, Corentin rejouera donc le dimanche matin pour de nouveau 4 parties afin de se qualifier pour la grande finale avec les 6 meilleurs.

Le niveau s'est élevé sur cette matinée avec des joueurs de l'équipe de France habitués à ce type de compétition. Corentin restera finalement 10ème avec 188,42 de moyenne, échouant de 62 quilles aux portes de la grande finale qui verra consacrer un jeune de Courbevoie devant 2 joueurs de l'équipe de France avec 219,75 de moyenne.

Une saison 2023/2024 remarquable qui s'achève et une nouvelle qui a déjà démarré avec l'objectif de faire mieux en participant conjointement aux Championnats de Club au niveau National, aux 4 étapes des Masters Jeunes contre notamment les meilleurs compétiteurs de l'équipe de France mais aussi étrangers (Belges, Norvégiens, Irlandais et Italiens en autres), au championnat Jeune en catégorie Junior et de nombreux tournois dans toute la France.

Palmarès 2023/2024:

Vainqueur du championnat Jeune de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Vainqueur, avec l'équipe Sénior du Bermudes Bowling Club de Marzy où il est sociétaire, du Championnat des Clubs en régionale 1 permettant d'accéder la saison prochaine au niveau National.

Vainqueur d'une étape des Masters Jeunes à Avermes devant les meilleurs joueurs de sa catégorie avec une moyenne de 197,70 sur l'ensemble de la compétition.

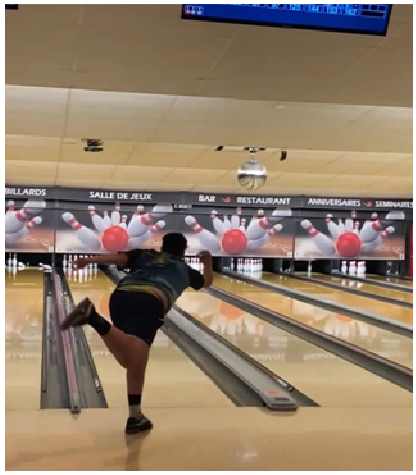

DES MARCIENS PORTEURS

DE LA FLAMME

Véronique TISSIER, licenciée au Club de Tir Sportif Sancoinnais, plusieurs fois championne du monde, d'Europe et de France a participé au championnat du monde des armes anciennes qui s'est disputé en Italie entre le 26 et le 31 août 2024.

Véronique, habitante de Mars, a été l'une des représentantes parmi les 20 sélectionnées de l'équipe de France participant à cette compétition majeure.
Sélectionnée pour participer dans quatre disciplines individuelles :
le Vetterli (fusil libre, tir debout à 50m),
le Walkyrie (fusil libre, tir couché à 100m discipline réservée aux dames),
le Whitworth (même discipline que le Walkyrie mais mixte),
la Lamarmora (fusil réglementaire, tir debout à 50m).
Les résultats sont souvent fonction des situations climatiques ainsi que des horaires auxquels se pratiquent ces disciplines!

Félicitations à Véronique qui a accumulé les récompenses :
Médaille de bronze en individuel au Walkyrie,
Médaille d'argent en équipe Walkyrie
Médaille d'argent en équipe Vetterli,
Véronique peut être satisfaite car, bien qu'elle ne fut pas retenue pour intégrer l'équipe Whitworth, elle termine 5ème dans cette discipline et 1ère Française parmi l'équipe engagée.

Bravo à Véronique pour ces performances.

Véronique a eu l'honneur de porter la flamme olympique des JO de Paris 2024 à Châteauroux.

DES MARCIENS PORTEURS DE LA FLAMME

Quand une championne cache un champion…
Inspiré par son grand-père avec lequel il tirait à la carabine dans le jardin sur des bouteilles en verre, proposé par un copain d'école qui pratiquait déjà ce sport en primaire, Mattéo a fini par pousser les portes du Club de Tir Sancoinnais ou officiait déjà Véronique Tissier qui l'a pris rapidement sous son aile (entraide Marcienne).
Fils de Jean-Philippe et Karine BEUGNON, notre commune regorge de pépites. Et la discipline du tir en a deux.
Actuellement en études pour obtenir un Master en Informatique à Clermont-Ferrand dans l'objectif d'obtenir un poste d'architecte réseau informatique, Mattéo doit concilier étude et entraînements.
Mais les efforts en valent le coup, avec six titres de champion départemental au Tir à 50m ainsi que sept titres de champion départemental au tir à 10m.
Mais aussi cinq titres de champion régional à 50m et six titres de champion régional au tir à 10m. Avec huit participations au championnat de France 10m et une 13ème place, et sept participations au championnat de France 50m et une 15ème place, Mattéo a l'un des plus beau palmarès qui lui ont permis de participer également à deux Grand Prix de France avec les meilleures nations mondiales et une 10eme place.
Le tir sportif demande de la précision mais aussi des qualités de concentration, de confiance en soi, de respiration, et de gestion de ses émotions et du stress que travaille encore Mattéo afin de pouvoir accéder un jour prochain au Top 8 des meilleurs tireurs français.

Et tous ces bons résultats lui ont valu, avec Véronique TISSIER, de porter la flamme olympique lors de son passage à Châteauroux.

LA TEAM FITY

Une fois n'est pas coutume, des Marciens se font remarquer de belle façon.

Le haut du podium pour la "Team FITY", nouveau défi réussi pour Guillaume et sa petite famille.

Présent depuis deux ans au lancement des courses de caisse à savon, la Team FITY finit sur la deuxième marche du podium cette année encore.

Amateur de sport automobile, Guillaume est présent sur tous les fronts, des courses de roulage qu'il organise sur le circuit de Lurcy-Levis (03) aux courses de caisse à savon en passant par les courses de tracteurs tondeuses.

- C'est une aventure familiale que vous partagez avec votre épouse Virginie et vos deux enfants, quel a été le déclencheur de ce nouveau défi ?

L'année dernière lors du lancement des courses de caisse à savon, Virginie m'a lancé le défi de participer, connaissant mon goût pour les sports et particulièrement pour tout ce qui roule, je ne me suis pas fait prier, j'ai repris un engin que mon père avait construit et je l'ai amélioré.

- Comme l'année dernière, vous finissez deuxième du championnat que vous a-t-il manqué pour finir à la première place ?

Peut-être trop de confiance en moi par rapport à mon résultat de l'année dernière. J'ai aussi toujours gardé la même caisse à savon sans faire de modification, ce qui n'est pas le cas de mon concurrent direct qui a gagné la compétition. Le règlement n'est pas très clair non plus puisque certaines équipes ont trois pousseurs et d'autres comme moi deux, cela peut nous faire gagner quelques secondes.

J'ai aussi perdu des points lors de l'épreuve de Montreuillon, la course était vraiment très dangereuse, je ne la sentais par lorsque je suis arrivé sur les lieux, mon intuition ne m'a pas démenti puisque j'ai fini dans le décor sans pouvoir marquer de points. Il m'a fallu ensuite 15 jours pour refaire à neuf mon bolide.

LA TEAM FITY

- Que fut pour vous le plus compliqué, la course ou la chorégraphie de départ ?

La chorégraphie sans hésitation, notre première caisse à savon était recouverte de journaux et elle ressemblait à une formule 1, je faisais semblant de lire le journal et les enfants me demandaient ce que je lisais et je répondais que je regardais les courses de F1.

- Votre fils a participé à la course de Mesve sur Loire l'année dernière, quelle sensation avez-vous ressenti de voir votre fils suivre votre chemin ?

Nous avions fais une caisse à savon plus petite pour lui, j'étais très fier mais surtout plus stressé pour sa course que pour la mienne, il a fini troisième, c'est une belle performance.

- Les prochains défis pour 2025 ?

J'ai crée une association pour pouvoir organiser des courses de roulage à Lurcy-Levy et sur d'autres circuits, nous l'avons baptisé "TEAM FITY"

Concernant les courses de caisse à savon, nous allons continuer l'année prochaine, il y aura beaucoup plus d'épreuves, avec un final à Bibracte.

L'année dernière, notre caisse à savon était recouverte de journaux, cette année nous avons voulu nous rapprocher de notre commune et nous avons refait le design au couleur de notre commune de Mars-Sur-Allier avec bien sûr le blason de notre commune.

Je ne pourrai malheureusement pas faire toutes les courses cette année, j'invite les marciens à se rapprocher de moi s'ils souhaitent rouler avec notre caisse à savon pour représenter les couleurs de notre commune et passer un bon moment.

LE COMITÉ DES FÊTES

L’année 2024 a été riche de nombreux événements festifs organisés par le Comité des Fêtes.

Le 17 février, une joyeuse troupe de marciens, magnifiquement déguisés, s’est élancée dans la rue principale du village. Ce défilé costumé a été l’occasion pour les petits et les grands de dire au revoir à l’hiver dans une folle ambiance de carnaval.

Le 30 mars, une vingtaine de petits marciens ont participé à la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques tout autour de la mairie.

LE COMITÉ DES FÊTES

Le samedi 29 juin, le Comité des Fêtes organisait son méchoui annuel. Cette année encore les 150 convives se sont retrouvés pour partager un repas préparé avec soin par les bénévoles du comité.

Pendant que l'équipe de cuistots s'affaire auprès des 4 moutons, les petites mains mettent la dernière touche à la décoration et au fastidieux plan de table.

Dans une ambiance festive et conviviale, la soirée s'est prolongée une bonne partie de la nuit.

LE COMITÉ DES FÊTES

En ces premiers jours d'automne, le 28 septembre, les amateurs de vides grenier et de brocante se sont donnés rendez-vous à Mars.

L'association « Ville à Joie », promotrice de l'artisanat local et du vivre ensemble, a proposé aux personnes présentes une dizaine de stands très variés.

Le 23 novembre, la salle Georges Léger accueillait une cinquantaine de convives, tous amateurs de choucroute. Cette année encore, tous sont ravis de partager ce moment autour d'assiettes copieusement remplies.

LE COMITÉ DES FÊTES

Calendrier des manifestations de 2025.

Samedi 24 mai : Brocante de printemps aux abords de la mairie.

Samedi 28 juin : Méchoui.

Dimanche 5 octobre : Randonnée pédestre Octobre Rose.

Samedi 22 novembre : Soirée choucroute salle Georges Léger.

Samedi 6 décembre : Arbre de Noël des enfants.

Dimanche 7 décembre : Repas des ainés salle Georges Léger.

Le bureau et les membres bénévoles du Comité des Fêtes de Mars S/Allier vous remercient pour votre participation aux différentes manifestations organisées tout au long de l'année.

Grâce au soutien indéfectible de la municipalité, les bénévoles œuvrent toute l'année pour vous offrir des moments de convivialité et de partage.

Malheureusement, le nombre de bénévoles s'amenuise d'année en année, c'est pourquoi nous avons fait le choix contraint de supprimer certaines de ces manifestations.

Nous renouvelons notre appel aux bénévoles pour pouvoir continuer à faire vivre la seule association marcienne. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Si vous souhaitez investir un peu de votre temps au profit de votre commune, rejoignez-nous et prenez contact auprès d'un membre du bureau ou d'un bénévole.

Pour ne rater aucune info, abonnez-vous à la page Facebook du comité.

https://www.facebook.com/comitedesfetesdemarssurallier

LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Le 7 décembre dernier, de nombreux petits marciens se sont réjouis de l'arrivée du Père Noël dans notre salle des fêtes. Cette année, il était accompagné d'une ravissante fée en la personne de Lilou LUSSIER.

Après avoir reçu le cadeau tant attendu les enfants ont partagé un goûter réconfortant.

Ci-contre, Albane VADROT, née en début d'année rencontre pour la première fois le Père Noël de Mars.

Le lendemain, le 8 décembre, 25 de nos ainés marciens se sont retrouvés au traditionnel repas de fin d'année organisé conjointement par la municipalité et le comité des fêtes. Le repas copieux était, de l'avis de tous, succulent.

LA RECETTE DE MAMIE DEDETTE

Cette année, nous sommes partis à la rencontre de Bernadette PETIT qui nous propose une recette simple, à la portée de tous, petits et grands :

Le fameux et célèbre « Gâteau à la mie »

Ingrédients pour 8 personnes :

- 4 œufs
- 300g de sucre en poudre
- 300g de farine
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1 sachet de levure chimique
- 15cl ou un verre d'eau
- 15cl ou un verre d'huile

1– Casser les œufs dans un cul de poule.

Ajouter le sucre, le sachet de sucre vanillé.

Fouetter le tout pour obtenir un mélange homogène et blanchi.

2– Ajouter la farine.

A nouveau mélanger au fouet électrique.

Ajouter le verre d'huile.

Ajouter le verre d'eau.

LA RECETTE DE MAMIE DEDETTE

3– Ajouter en dernier le sachet de levure.

Mélanger à nouveau jusqu'à ce que l'appareil fasse des bulles.

4– Verser l'appareil dans un moule à manqué beurré.

5– Enfourner le gâteau dans un four froid.

Porter le four à 180°C.

Laisser cuire le gâteau pendant 45 min.

Ne pas ouvrir le four pendant les 15 premières minutes de cuisson.

LE CENTRE SOCIAL

Espace Socio Culturel du Sud Nivernais

Dispositif « J'apprends à nager »

En 2024, 23 enfants de 6 à 11 ans ont bénéficié d'un cycle de 10 séances de cours de natation à l'Espace Aquatique de l'Aubois à Sancoins. Ce programme national contribue à la prévention des risques liés à la baignade et à la lutte contre les inégalités d'accès à la pratique sportive. Une attestation a été remise aux participants ayant réussi le test de savoir nager.

Des séniors en activités

La structure développe des activités en s'entourant de différents partenaires comme la conférence des financeurs du Conseil départemental, la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre, la Mutualité Française, Groupama, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou la Mutualité Sociale Agricole. En complément des ateliers gymnastique ou yoga qui fidélisent déjà plus d'une soixantaine de personnes sur l'année, ces partenariats ont permis la mise en place d'ateliers équilibre, sur le stress, les gestes qui sauvent ou la santé.

Des spectacles à la Maison à Nevers sont réservés avec l'organisation d'un transport collectif pour favoriser l'accès à la culture pour tous.

Séjours d'été

23 enfants d'âge élémentaire ont séjourné du 8 au 11 juillet au Gîte de la Bourbonnière à Saint Nicolas de Biefs et 12 adolescents sont allés au Centre de plein air de la Charente à Eymouthiers. Les deux groupes ont bénéficié de conditions d'hébergement idéales et participé à des activités sportives nautiques ainsi qu'une sortie à la Loge des Gardes pour les plus jeunes et au Futuroscope pour les autres.

Les lieux choisis ont favorisé le dépaysement pour les enfants. Tous ont pris beaucoup de plaisir et espèrent repartir pour de nouvelles aventures.

Centre Social
Espace Socio Culturel du Sud Nivernais
35 Avenue du 8 mai
58240 ST PIERRE LE MOÛTIER
Tél : 03.86.37.20.58
mail : cs.stpierre@wanadoo.fr

Vous avez
une envie, une idée d'activité,
un besoin, un projet...
N'hésitez pas à venir nous en parler.

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

LE CENTRE SOCIAL

Projets Jeunes

Les adolescents ont une nouvelle fois œuvré en faveur des communes et des séniors du territoire qui en ont fait la demande. Une trentaine de jeunes a participé aux travaux de peinture, désherbage, nettoyage ou autres dans la bonne humeur. L'excellent accueil qui leur est réservé par tous et les petits mots d'encouragements reçus ici ou là sont des signes de reconnaissance forts appréciés. Ils remercient par ailleurs les communes et les séniors pour les instants de convivialité et leur générosité qui permettra une sortie collective.

Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents

Les élus de la Communauté de Communes Nivernais-Bourbonnais (CCNB) ont validé la création d'un nouveau service à destination des familles : un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) dont le nom est « La bulle des familles ». Dès février 2025, cet espace de jeu convivial et ludique prendra place dans la salle d'activités de l'Espace Socio Culturel du Sud Nivernais (ESCSN) chaque lundi et mercredi matin (de 9h00 à 11h30). Le LAEP accueillera gratuitement, de manière libre et sans inscription les jeunes enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent et les futurs parents. 2 accueillantes (professionnelles formées à l'écoute) seront les garantes des règles de vie du lieu . Le LAEP a pour objectif de développer la sociabilité et l'éveil de l'enfant et de rompre l'isolement des familles. Il vise à favoriser la relation parents-enfants et à renforcer les liens sociaux.
Ce nouveau service est le fruit d'un travail partenarial entre l'ESCSN et la CCNB. Il est géré par l'intercommunalité et financé par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne.

Les adolescents aux Jeux Olympiques - Paris 2024

8 jeunes du territoire ont participé début juillet à Nevers à une rencontre proposée par le Comité National Olympique et Sportif Français. Ils ont eu la surprise en fin de journée de recevoir une invitation pour assister aux rencontres de rugby féminin au stade de France.
Une superbe journée pour tous...

Retrouvez toute l'actualité et toutes les informations de l'Espace Socio Culturel du Sud Nivernais sur le site Internet csi-stpierre.fr et sur notre page Facebook

Site Internet : www.csi-stpierre.fr - Facebook : Centre Social - Espace Socio Culturel du Sud Nivernais

AU SERVICE DES MARCIENS

JM Multi-Services 4 chemin de Chevannes

Services à la personne

Petits bricolage et jardinage

jmmakarof@laposte.net 06-56-72-35-19

Ent. Christian DENIS 14 Route de Saincaize

Menuiserie

06-65-40-09-75

Benjamin GONDARD 7 Route de l'Église

Carrelage, électricité, placo, plomberie

06-22-16-03-23

Romain CARLUT (CRLT) 1 chemin de St Léger

Couverture-Zinguerie

romain.carlut@hotmail.com 06-50-98-00-87

VIN'S AND'CO 8 Chemin de Maré

Maçonnerie, rénovation, gros-œuvre

Aménagement intérieur, extérieur

vincent.diallo@vins-and-co.com 06-64-14-86-44

SEB MULTISERVICES 7 Chemin de Maré

Plâtrerie, isolation, couverture, plomberie, électricité

sebastien.lavaut@bbox.fr 06-80-98-38-85

La Ferme de Sornay 9 Route de Saincaize

Vente directe de volaille et porc

06-43-36-79-70

L'Élevage de Bruzeau 2 Chemin de Bruzeau

Vente directe de bœuf charollais Bio

humbert_marie@yahoo.fr 06-18-23-33-38

L'Hair d'Anne-Lise 3 Route de Moiry

Coiffure itinérante

www.haire-anne-lise.fr 06-72-39-17-98

D'Mel D'Coiff 12 Route de Dhéré

Coiffure à domiciile

07-88-58-42-29

Full Métal Soudure 7 chemin du Champ Pagenot

Chaudronnerie soudure

Fabrication, réparation de pièces auto, moto, engins agricoles, soudure sur acier, inox, aluminium.

Malik EL KASSABI fullmetalsoudure@gmail.com 07-62.59.82.10

Nathalie GARNIER 5 Chemin du Champ Pagenot

Aide à domicile, aide aux soins d'hygiène, repassage,

Préparation des repas

06-27-93-15-96

Au BruzHôtes 1 Chemin de Bruzeau

Chambres d'hôtes

06-86-58-80-73

Le DEUX 2 Route de l'Église

Meublé de Tourisme ***

ledeuxsj@gmail.com 06-98-01-53-91

La Villa du Circuit 25 Route de Moiry

Location, Gîte

www.booking.com

La Meute 3 Route de Moiry

Séjour chez l'habitant

www.booking.com

Cassandra THIEULEUX 23 Route du Veurdre

Freelance Digital Media Marketing

cassandratlx58@gmail.com 07-82-86-09-36

SARL TFBP 12 Route de Dhéré

Travaux Forrestiers

Sarl.tfbp@gmail.com 06.63.94.99.23/06.67.95.33.03

LES TARIFS DE LOCATION

Tarifs de Location au 1er janvier 2025

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE « G.LEGER »

Pour une journée : **150 €**

Pour deux journées : **230 €**

Forfait 3 jours**:** **350€**

Les locations débutent à **9h00** et se terminent à **8h00** le lendemain ou le surlendemain.

Pour la remise des clés, la veille à partir de 16h30, uniquement pour la préparation de la salle, un supplément de **15 €** sera demandé.

Deux chèques de caution sont demandés :

v Une caution de 1500 € qui ne sera restituée qu'après règlement des travaux en cas de dégradations éventuelles dans la salle ou ses abords, des équipements ou pour la perte de la clef sécurisée.

v Une caution de 150 € restituée si les locaux sont rendus en parfait état de propreté et si le règlement intérieur et les consignes de tri des déchets ont été respectés.

LOCATION DE L'ESPACE « JEAN-PHILIPPE PETIT »

Pour une réunion familiale ou professionnelle en plein air, la location de l'espace « Jean-Philippe PETIT » est fixée à:

Pour une journée (du lundi au vendredi): **150 €**

Forfait 2 jours/week-end/jour férié: **230 €**

Forfait 3 jours/week-end/jour férié: **350€**

Pour la remise des clés, la veille à partir de 16h30, uniquement pour la préparation de la salle, un supplément de **15 €** sera demandé.

Cette location comprend :

v Le terrain, les installations fixes, les sanitaires, la cuisine, l'eau et l'électricité.

v Un barnum (du 1er juin au 15 septembre).

Deux chèques de caution sont demandés :

v Un chèque de caution de 1 500 € pour dégradations éventuelles de l'espace, des abords ou des équipements.

v Un chèque de caution de 150 € pour nettoyage mal effectué ou manquement au règlement intérieur, ou aux consignes de tri des déchets.

La perte du trousseau de clefs entraînera le remplacement des serrures à l'identique aux frais du signataire du contrat de location.

Une attestation d'assurance responsabilité civile est exigée pour toutes les locations.

LES TARIFS DE CONCESSION

Cimetière: Tarifs des Concessions 2025

CONCESSION AU CIMETIERE	CONCESSION AU COLOMBARIUM
15 ans : 150 €	Le tarif est unique
30 ans : 270 €	
50 ans : 400 €	50 ans : 800 €

CONCESSION DE CAVURNES

La municipalité a fait le choix de proposer également la concession de cavurnes.

Un monument cinéraire ou « cavurne » est une case en béton enterrée au sol et concédée aux familles, pour leur permettre d'y déposer les urnes cinéraires. La dimension de ces cavurnes est de 1 m de côté. Ces cavurnes peuvent accueillir de 1 à 6 urnes maximum.

La municipalité se charge de l'achat de la cavurne et vend la concession aux familles à un tarif unique de 800€ pour 50 ans.

Toutes les dispositions particulières à ces cavurnes sont données dans le règlement du cimetière communal, disponible en mairie.

JARDIN DU SOUVENIR

Gratuit pour la dispersion des cendres (après autorisation de la Mairie).

REGLEMENT DU CIMETIERE

Vous pouvez à tout moment consulter le règlement du cimetière communal en mairie. Un extrait du règlement est également affiché au cimetière.

INFORMATIONS DIVERSES

HORAIRES DE LA MAIRIE

La Mairie est ouverte au public :
- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Le syndicat des transports scolaires est ouvert au public :
- Le lundi après-midi de 14h00 à 17h00
- Le mercredi matin de 8h00 à 12h00

☎: 03-86-58-16-91 Mail : mairie.marsallier@wanadoo.fr
Mail SIS : s.i.s-destpierre@orange.fr

HORAIRES DÉCHETTERIES

Magny-Cours

- du mardi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 d'octobre à avril.
- du mardi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 de mai à septembre,

FERMÉE LE DIMANCHE, LE LUNDI ET LES JOURS FÉRIÉS
☎ : 03-86-21-27-40

Chantenay-Saint-Imbert

- du mardi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 13h30 à 16h30, le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 d'octobre à avril,
- du mardi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi et le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 de mai à septembre,

FERMÉE LE DIMANCHE, LE LUNDI, LE JEUDI ET LES JOURS FÉRIÉS ☎ : 06-60-92-21-28

RAMASSAGE D'ENCOMBRANTS

Le SYCTOM de Saint Pierre propose un service payant de ramassage des encombrants à domicile **limité à 2 m³/ foyer.**

Tarifs : **20 € le 1er m³**
30 € les 2e m³

DÉPÔTS ILLICITES

Par arrêté municipal n° 2011/005 du 17 juin 2011, il a été décidé que toute personne ayant déposé des déchets sur le territoire communal devra payer leurs frais d'évacuation.

Le montant de l'amende est de 150 € (délibération N°2016/Novembre/004).

TRI SÉLECTIF

Un point de collecte est à disposition des usagers dans les locaux de la Mairie pour :

- les piles et les accumulateurs
- les cartouches d'encre
- les téléphones
- les ampoules et les stylos

CARTE GRISE
PERMIS DE CONDUIRE

Les démarches se font maintenant uniquement sur le site **www.ants.gouv.fr**

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les poteaux d'éclairage public ont été numérotés par le SIEEEN.

Dans la mesure du possible, si vous avez connaissance d'une panne, veuillez communiquer le numéro inscrit sur le poteau au secrétariat de Mairie.

PASSEPORT - CARTE D'IDENTITÉ

Pour l'établissement des passeports, vous devez désormais vous rendre dans une Mairie possédant une borne biométrique comme Nevers, Saint-Pierre-le-Moûtier, Decize ou Varennes-Vauzelles.

Depuis le 22 mars 2017, vous devez également vous rendre dans l'une de ces Mairies pour l'établissement des cartes d'identité.

NB : certaines Mairies vous reçoivent uniquement **sur rendez-vous**. Vous avez la possibilité de pré-remplir votre demande en ligne. Pour toute information : (www.demarches.interieur.gouv.fr).

Depuis le 1er Janvier 2014 les cartes d'identités des personnes majeures sont valables 15 ans. Le délai reste inchangé pour les mineurs (10 ans).

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et garçons doivent se présenter à la Mairie de leur domicile pour se faire recenser **au cours du mois de leur 16e anniversaire.** Se munir du livret de famille, de la carte d'identité, d'un certificat de scolarité et d'un justificatif de domicile.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Pour le confort de chacun, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2007-P-2817 du 21 mai 2007 (et plus particulièrement les articles 2 et 5) portant règlementation des bruits de voisinage, Le Maire rappelle aux habitants de Mars-sur-allier que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou de matériels sonores tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les propriétaires ou possesseurs d'animaux domestiques sont tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter une gêne dans le voisinage. En cas de non-respect de ces mesures, la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 autorise le Maire à faire placer tout animal présentant un danger dans un lieu de dépôt adapté, **aux frais de son propriétaire ou gardien.**

ANIMAUX DANGEREUX

À NOTER : La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Les propriétaires de chiens de 1ère et 2e catégorie doivent posséder un permis de détention délivré par la Mairie après avoir suivi une formation et obtenu une attestation d'aptitude.

Cette attestation sera à remettre en Mairie avec le passeport européen, la carte d'identification, le certificat de vaccination antirabique, l'évaluation comportementale du chien et une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

NUMÉROS UTILES

Mairie

9 Route de Moiry

Tel : 03.86.58.16.91

mairie.marsallier@wanadoo.fr

www.marssurallier.fr

Heures d'ouverture au public :

MAIRIE

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi De 09h00 à 12h00

SIS (TRANSPORTS SCOLAIRES)

Lundi De 14h00 à 17h00

Mercredi De 8h00 à 12h00

N° unique d'urgence européen :	112
SAMU 58 :	15 (ou 112)
Pompiers :	18
Gendarmerie :	17 ou 03.86.90.77.70
Centre Anti-Poisons :	01.40.05.48.48
Cabinet Médical St Pierre :	03.86.37.40.31
Maison de Santé Magny-Cours :	03.86.21.88.00
Cabinet infirmier Magny-Cours :	03.86.58.94.56
Cabinets infirmiers St Pierre :	03.86.37.27.98 ou 03.86.37.25.12
	ou 03.86.90.80.19
Alerte crues de l'Allier :	0825.15.02.85

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire ou ses Adjoints :

Jean DELEUME : 06-63-83-86-92

Thierry FAVARCQ : 06-63-84-04-26

David PETIT : 07-64-47-29-54

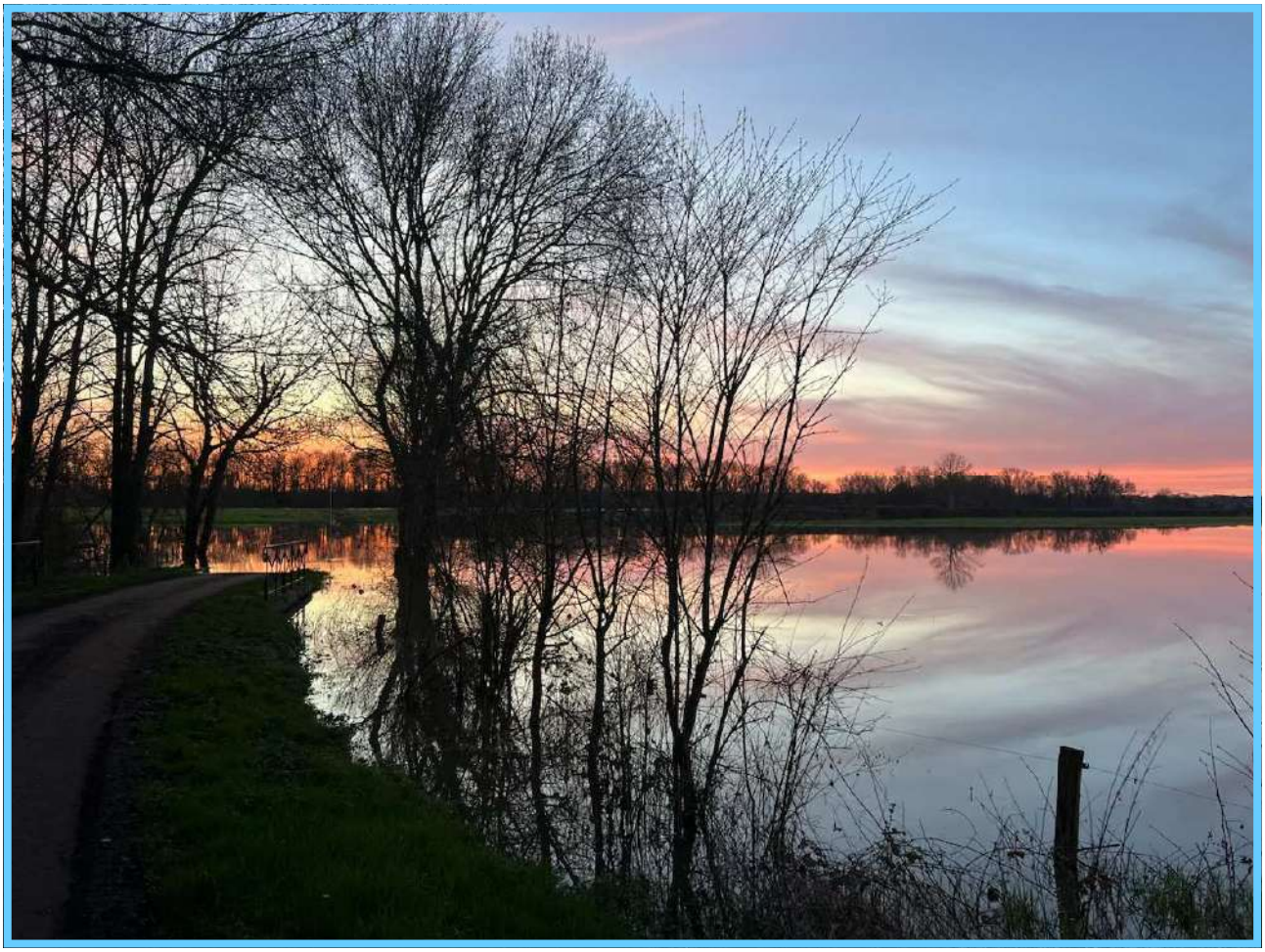

MARS INFOS

Directeur de publication :

Jean DELEUME, Maire de Mars-sur-Allier

Mise en page /rédaction/contributions :

Agnès FAVARCQ, Isabelle MERLE, Baptiste BOULON,

Laurent CIRETTE, Thierry FAVARCQ, David PETIT

Crédits photos :

- Mairie de Mars Sur Allier, archives municipales.
- Centre social sud nivernais.
- Laurent CIRETTE, Agnès FAVARCQ, Baptiste BOULON.
- Comité des Fêtes.

Toutes les autorisations nécessaires ont été demandées aux personnes photographiées pour être en conformité avec le RGPD.